

Objectif

Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, fragilisées par la COVID -19.

Quand ?

A partir de décembre 2020.

Public cible

Personnes âgées de 60 ans et plus à domicile atteintes de la COVID -19 (ou dans l'attente des résultats du test de dépistage), sans aidant ou avec un aidant en difficulté pour coordonner les aides et soins.

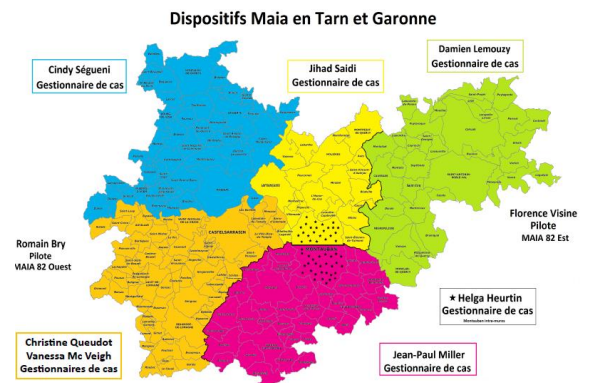
- Personnes à domicile présentant une forme symptomatique sans signe de gravité, hors épisode aigu
- Personnes sortant d'hospitalisation pour lesquelles la coordination des actes de soins et d'accompagnement à mener est complexe pour les intervenants

Comment ?

Le professionnel en difficulté signale la situation à la MAIA 82 au 05 63 66 49 10 ou via la fiche de saisine
Téléchargeable sur www.personnes-agees-tarn-et-garonne.fr

Le Gestionnaire de Cas MAIA :

- S'assure que le médecin traitant est favorable à cet accompagnement
- Vérifie que la personne y consent
- Coordonne à distance les aides et soins nécessaires au domicile jusqu'à la guérison de la personne
- Aide à la mise en place de téléconsultations le cas échéant
- Travaille en étroite coopération avec la Plateforme COVID PA/PH de l'hôpital et tous les acteurs du parcours de santé des personnes âgées en Tarn et Garonne
- A l'issue de son intervention, il oriente éventuellement la personne vers les dispositifs et professionnels en charge du repérage de la fragilité et vers les Plateformes d'accompagnement et de répit des aidants
- Une prise en charge par le service de gestion de cas MAIA peut être envisagée dans certaines situations si les critères sont remplis.



Fin d'accompagnement

- L'accompagnement à la coordination de ces situations complexes cesse après guérison¹ validée par le médecin traitant et / ou jusqu'à la stabilisation sanitaire / sociale permettant une couverture des besoins essentiels à domicile.

¹ A minima 14 jours après le test positif ou l'apparition de symptômes.